

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2020

### Compte-rendu de séance (affiché le 10/03/2020)

**PRESENTS** : Pierre RIOL, Pascal FERRAND, Véronique SABOURIN, Eric GRENET, Jean-Pierre AUJEAN, Sébastien DONADIEU, Thierry BISSIRIEX, Colette LAVERGNE, Blandine GALLIOT, Thierry SOLELIS, Yvette MORISQUE, Séverine BERAUD JOUSSOUY, Jany LOPEZ, Roxane BLOT, Michel BODEVEIX, Nathalie DINI, Amine Xavier CHAABANE, Pierre DUCHAMPT.

**ABSENTS-EXCUSES** : Sandrine ROUGER (pouvoir à Séverine BERAUD JOUSSOUY), Olivier NAUDAN (pouvoir à Eric GRENET), Christophe GAZON (pouvoir à Pascal FERRAND), Didier Vallon (pouvoir à Michel BODEVEIX), Serge BOURG.

Date de convocation : 18/02/2020

Nombre de votants : 18

**Nombre de voix : 22**

Mme Roxane BLOT est désignée secrétaire de séance.

### Ordre du jour

- Signature du registre de présence au conseil municipal.
- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2019.
- Information quant aux décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations.

#### - Délibérations :

- 1) Compte de gestion 2019 – budget principal,
- 2) Présidence de séance pour l'adoption du compte administratif 2019,
- 3) Compte administratif 2019 – budget principal,
- 4) Affectation des résultats 2019 au BP 2020,
- 5) Vente terrains petit puy pour construction EHPAD,
- 6) Vente camion services techniques,
- 7) Tableau des emplois,
- 8) Convention avec le SIEG – remplacement candélabre complexe sportif

#### - Questions diverses

### Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 19/12/2019 :

Michel BODEVEIX s'étonne que le compte-rendu mentionne l'adoption du compte rendu de séance du 17/10 alors qu'il n'a pas été voté.

Nathalie DINI fait remarquer que sa question diverse sur l'absence de stop à l'intersection de la rue Jean Michelin et de l'allée de Bonneval n'a pas été reprise au compte-rendu.

Pierre RIOL indique que le stop a été dégradé et qu'il n'a pas disparu. Ce point a été signalé au pôle de proximité pour intervention.

Il précise également que Clermont Auvergne Métropole engage actuellement la réfection des intersections des rues qui arrivent vers l'Avenue de la République.

Pierre RIOL appelle au vote du compte-rendu.

Abstention : Amine Xavier CHAABANE, Nathalie DINI, Michel BODEVEIX, Didier VALLON.

Le compte rendu de séance du 19/12/2019 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

#### **- DELIBERATION 1 : COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal de Pérignat-lès-Sarliève,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

- Après avoir pris connaissance du compte de gestion établi pour l'année 2019 par le receveur municipal,

- Après avoir vérifié sa concordance avec l'ensemble des pièces émises par l'ordonnateur : titres définitifs au titre des créances à recouvrer, mandats définitifs émis au titre des dépenses à effectuer, état des restes à réaliser,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au compte administratif du Budget Général de l'exercice 2019, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer pendant l'exercice 2019,

...est invité à arrêter le compte de gestion 2019 établi par le receveur municipal.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31,*

*Vu le Compte de gestion 2019 établi par le receveur municipal,*

Abstention : Amine Xavier CHAABANE, Nathalie DINI, Michel BODEVEIX, Didier VALLON.

Vote contre : aucun

**Le conseil municipal déclare à l'unanimité des suffrages exprimés que le compte de gestion dressé par le receveur municipal pour l'exercice 2019 pour le budget général de la commune est conforme au compte administratif et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

Délibération transmise au contrôle de légalité le 28/02/2020.

#### **- DELIBERATION 2 : PRESIDENCE DE SEANCE – VOTE CA 2019**

Pierre RIOL présente le rapport suivant :

L'article L2121-14 du CGCT stipule que : « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote ».

Le conseil municipal est invité à désigner Pascal FERRAND, 1er adjoint, pour présider la séance au titre de l'adoption du compte administratif 2019 du budget principal de la commune.

- Vu l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Abstention : Amine Xavier CHAABANE, Nathalie DINI, Michel BODEVEIX, Didier VALLON.

Vote contre : aucun

**Le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés désigne Pascal FERRAND comme président de séance pour l'adoption du compte administratif 2019.**

Délibération transmise au contrôle de légalité le 28/02/2020.

### - DELIBERATION 3 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Eric GRENET présente les éléments de synthèse suivants :

#### Un compte administratif 2019 impacté par la concrétisation des investissements du mandat

##### Section de fonctionnement :

##### Dépenses de fonctionnement :

-Si depuis deux ans le chapitre 011 des « Charges à caractère général » s'inscrivait dans une tendance à la baisse, 2019 constitue une année de rupture avec une clôture à **450 675.41€**, soit une progression de 6.04% comparativement à l'exécution 2018. Néanmoins ce premier constat doit-être relativisé puisqu'il est lié, non pas à une perte de maîtrise de ses charges de fonctionnement par la commune, mais à des dépenses périodiques ou compensées par des recettes supplémentaires :

. **Compte 6162 « Assurance dommage construction »** : 16 000.17€ pour le chantier de l'ECD,

. **Compte 60612 « Energie-électricité »** : 12 261€ de frais de résiliation suite à un changement de fournisseur d'électricité au 01/01/2019,

. **Compte 611 « Prestations de service »** : une clôture en nette progression à 123 089.47€ (+12.54%) qui se justifie essentiellement par une hausse continue des effectifs de la restauration scolaire. La société API a facturé en 2019 à la Mairie 107 916€ au titre de la production des repas. Depuis trois ans, l'effectif moyen accueilli à la cantine dépasse les 180 enfants par jour d'école.

. **Compte 61551 « Matériel roulant »** : la réalisation de ce compte est également en hausse pour une valeur de fin d'exercice à 11 510€. L'acquisition d'un camion récent en 2020 permettra de maîtriser l'évolution de ce poste budgétaire qui est aujourd'hui impacté par l'ancienneté du parc roulant.

Le retraitement comptable des dépenses périodiques ou exceptionnelles citées précédemment, qui sont estimées au total à 40 000€, ramène le chapitre 011 à une valeur d'environ **410 000€** ce qui démontre, après un montant 2018 de 424 987€, que la commune maîtrise ses charges courantes et constate les impacts des transferts de compétences engagées en 2017.

L'entretien courant des bâtiments étant un poste budgétaire onéreux pour la commune, une vigilance particulière est engagée pour sa maîtrise. Le bilan 2019 est positif. Le nettoyage des locaux scolaires, compte 6283, a eu un coût de 31 494,28€, soit une baisse 13.95% en un an. Les fournitures de petit équipement, compte 60632, qui intègrent notamment les achats de matériels et matériaux pour les bâtiments, clôturent l'année à 10 248.9€, soit une économie de 18%. Le compte 60631, qui comptabilise les produits d'entretien, enregistre une économie de 2 264€, pour une réalisation finale de 10 248€.

Il est également pertinent de préciser que dans un objectif d'optimisation financière plusieurs factures de petits matériels ont été cette année enregistrées en section d'investissement afin de récupérer la TVA au titre du FCTVA.

La commune maintient son engagement de soutenir le milieu scolaire. Plusieurs postes budgétaires y sont consacrés chaque année. Voici une synthèse pour l'exercice comptable 2019 :

. Compte 6067 Fournitures scolaires : 9 042.67€

. Compte 6247 Transport collectif : 5 276€

. Compte 6068 Autres matières et fournitures (périscolaire) : 4 082.26€

-Un constat similaire pour le **chapitre 012 « Charges de personnel »** (759 134.30€) qui a accéléré sa progression en 2019, +5.75%, sous l'impulsion d'aléas périodiques qui devraient s'estomper en 2020.

La Mairie a surtout enregistré des absences de longue durée (congés maternité essentiellement) qui ont nécessité des remplacements qui se retrouvent en doublon au sein de la masse salariale. Néanmoins ce coût à prendre en charge, estimé à 15 000€, est en partie compensé par l'assurance statutaire dont les remboursements seront encaissés pour la plupart en 2020 en recettes de fonctionnement.

11 502.44€ doivent également être neutralisés au compte 6455 « Cotisations pour assurance du personnel » suite à une erreur de facturation de l'assureur, ce qui ramène la valeur du compte à 23 231€.

Suite à la neutralisation comptable de ces deux aléas, l'évolution de la masse salariale retombe à 2%, soit une valeur de tendance annuelle qui absorbe le GVT (glissement vieillesse technicité), les efforts fait par la collectivité pour soutenir l'apprentissage des jeunes (cpt 6417 : 19 806.69€) et les moyens affectés en temps atsem pour la quatrième classe de maternelle.

-**Concernant le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » (191 901.09€)**, il faut retenir que 106 445€ ont été affectés aux subventions aux associations (cpt 6574) et que la subvention communale au CCAS a été établie à 15 000€, après deux années à 10 000€. Ce complément de 5 000€ se justifie par des réserves de trésorerie déclinantes et par l'organisation de la semaine bleue qui a été comptabilisée au budget du CCAS.

-**Le chapitre 012 « Atténuation de produits » enregistre une valeur en hausse à 329 307€.** Ce constat est uniquement dû au versement d'une mensualité d'AC complémentaire de 28 197€ (cpt 73928) à la Métropole suite à une omission datant de 2017. Malgré des objectifs réhaussés en termes de péréquation horizontale en 2019, le prélèvement organisé par l'Etat au titre du FPIC (Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) est en nette baisse à 8 135€ (cpt 739223) après un montant de 13 997€ en 2018. Les critères de calcul du FPIC étant appréciés à l'échelle intercommunale, ce constat est lié à l'évaluation de la richesse fiscale et financière du territoire métropolitain.

Décomposition de l'AC 2019 versée à la Métropole (cpt 73921):

117 242€ d'AC de fonctionnement au titre des compétences transférées,

157 254€ d'AC d'investissement imputée en fonctionnement,

1600€ d'AC de fonctionnement au titre du rattrapage 2017/2018,

15 575€ au titre du financement des services communs,

39 314€ d'attribution de compensation d'investissement,

- Les charges financières enregistrées **au chapitre 66** s'établissent à 45 288.38€. Un montant stable qui n'a pas été impacté par l'emprunt 2019 dont les premiers remboursements interviendront en 2020.

**En 2019, les charges réelles de fonctionnement s'établissent à 1 780 538.54€, soit une augmentation de 5.13% comparativement à l'exécution précédente. Si après les divers retraitements énoncés précédemment le fonctionnement courant de la collectivité est maîtrisé, c'est essentiellement l'évolution des charges de personnel qui explique cette tendance constatée.**

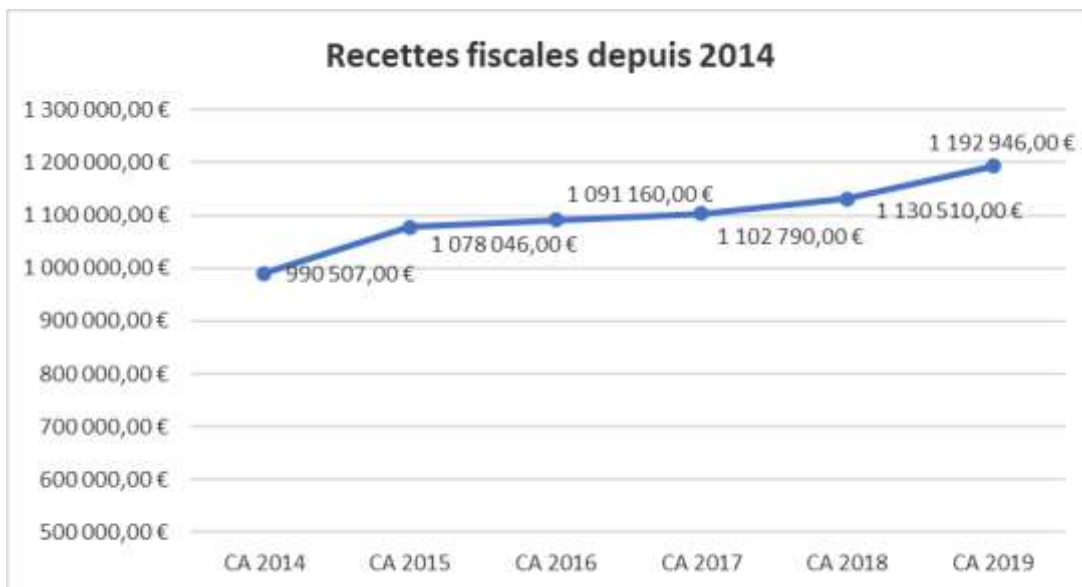
**Recettes de fonctionnement :**

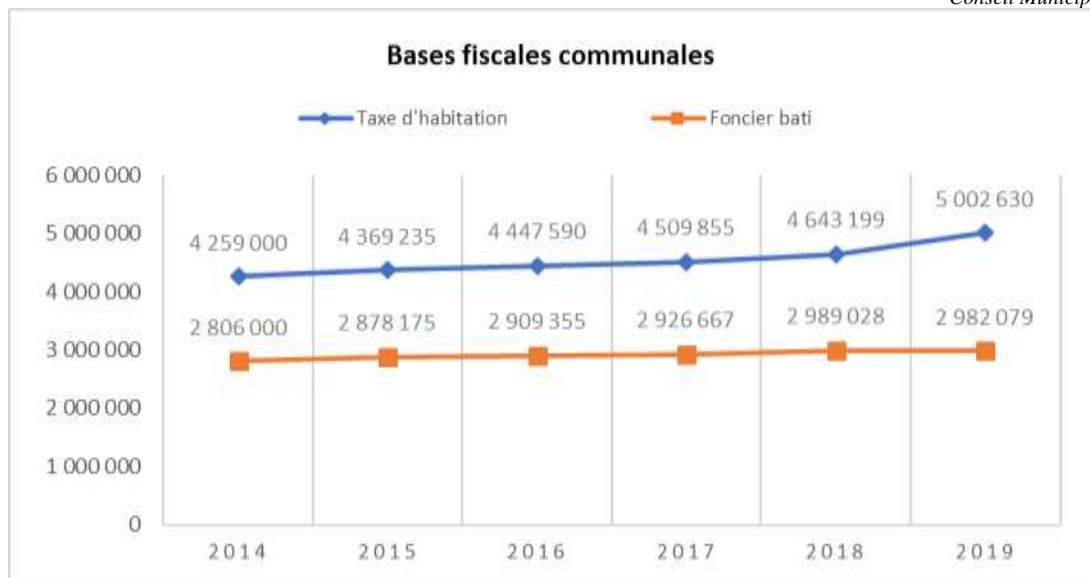
-Le chapitre 70 « Vente de produits fabriqués » enregistre une progression continue depuis 3 ans. La dernière réalisation est de 178 748.32€. C’est la dynamique des recettes cantine et périscolaire (cpt 7067 – 149 038.03€) qui justifie cette progression du chapitre. Le différentiel est de + 17 032€ en 2019. Le travail engagé par la municipalité pour proposer des repas et des animations de qualité se concrétise pour une fréquentation supplémentaire des services périscolaires. Au titre du temps de travail mutualisé avec la Métropole pour deux agents des services techniques et de la prise en charge du déneigement, l’EPCI a reversé à la commune une somme de 25 707.54€ en 2019 (cpt 70846 et 70876).

-Le chapitre 73 « Impôts et taxes » retrouve une progression en 2019 après un léger recul concédé en 2018. Il faut particulièrement identifier la tendance haussière des recettes fiscales (cpt 73111 – 1 192 946€) qui ont gagné 5.52 % en un an, soit un delta de plus 60 000€ en faveur de la commune. Cette recette supplémentaire repose exclusivement sur un effet base soutenu notamment alimenté par 85 logements nouveaux dans le rôle général 2019 de la taxe d’habitation.

Réforme de la taxe d’habitation : l’Etat a échelonné la réforme de la TH sur 3 ans. En 2019, ce sont 80% des ménages français qui ont été dégrévés de 65% du coût de cet impôt local, avec un objectif de 100% en 2020. Après 2020, les 20% restants des ménages bénéficieront également d’une suppression progressive de la TH. Pour la commune de Pérignat, la réforme engagée est pour l’instant indolore puisque l’Etat compense à l’euro près les dégrèvements concédés sur la commune.

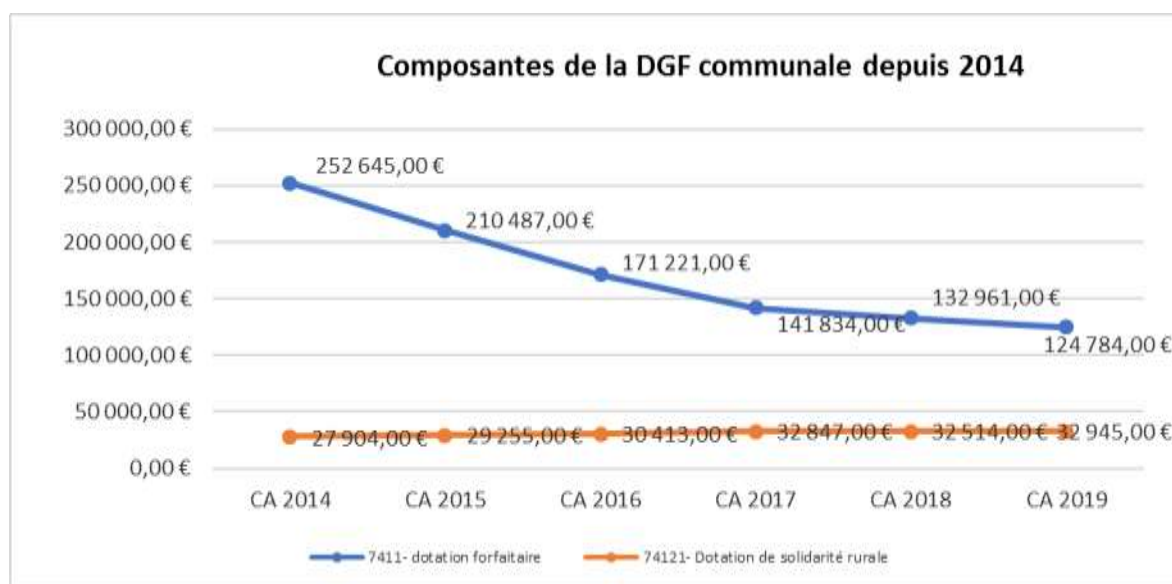
En 2019, Clermont Auvergne Métropole a reversé à la commune une dotation de solidarité communautaire de 156 903€ (cpt 73212).



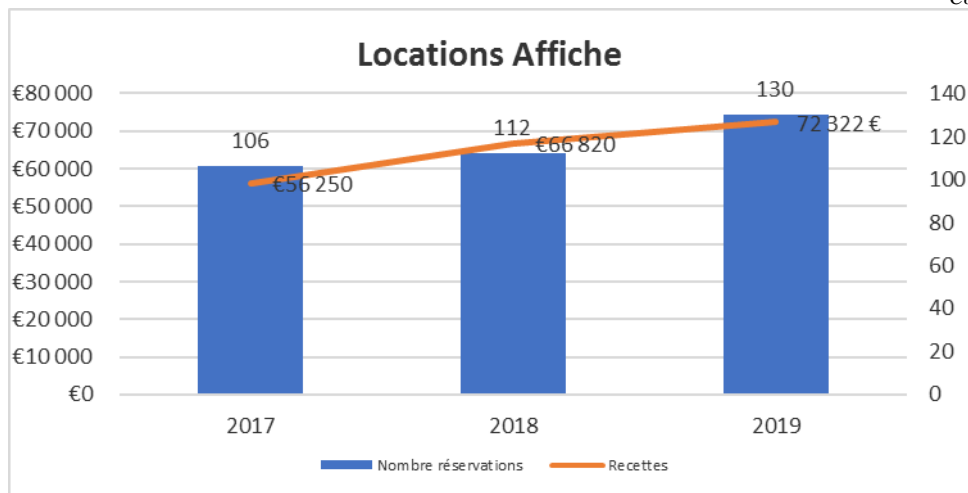


-Sur 2019 le chapitre 74 « Dotations et participations » (358 674.84€) est en augmentation mais une analyse approfondie de ses composantes démontre que la hausse constatée de 23 %, comparativement à la valeur 2018, n'est que le résultat de recettes conjoncturelles. En effet, la CAF en 2018 a réformé le versement des aides PSEJ en supprimant les acomptes sur l'année en cours. La Mairie a donc été bénéficiaire en 2019 d'une PSEJ entière de 98 417€ au titre de 2018, ce qui a fait progresser le compte 7478 de 70 310€.

Le compte administratif 2019 ne déroge pas à la règle, maintenant identifiée depuis de nombreuses années, **d'un repli des financements de l'Etat**. Ce dernier communique sur une sanctuarisation de la DGF depuis 2018 mais accélère la péréquation interne à la DGF, ce qui, pour une commune comme Pérignat, qui se caractérise par des ratios de richesse supérieurs à la moyenne, se concrétise par une perte de dotation forfaitaire (cpt 7411 : 124 784€ soit - 8 177€) et une stabilisation de la dotation de solidarité rurale (cpt 74121 : 32 945€).



-Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » se stabilise au-dessus de 100 000€ pour une valeur finale de **104 765.09€**. Ce poste budgétaire est essentiellement alimenté par les loyers de l'Affiche, dont le bilan est une nouvelle fois très positif en 2019 :



-A noter que la Métropole a remboursé 7 971€ au titre des intérêts de la dette transférée (cpt 76232).

**Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent en 2019 à 2 086 440.14€, soit une augmentation de 5.92% comparativement à l'exercice 2018. Ce bilan, très positif dans un contexte de repli continu des dotations de l'Etat, repose sur une progression dynamique des recettes fiscales.**

Avant reprise des excédents 2018, **le résultat de la section de fonctionnement est de 275 464.97€ au CA 2019**. Ce dernier progresse de 40 516€ comparativement à la valeur 2018. Malgré un contexte périodique peu favorable à la maîtrise des dépenses de fonctionnement (dépenses exceptionnelles liées aux travaux et remplacement du personnel à financer), la commune réussit à maintenir un niveau intéressant d'autofinancement grâce à la bonne dynamique de ses bases fiscales.

**Après reprise de l'excédent 2018, la commune conforte son résultat de fonctionnement avec une valeur de 2 285 399.84€ qui sera employée pour compenser le déficit d'investissement.**

#### Section d'investissement :

##### Dépenses d'investissement :

En 2019, la mairie a fortement rehaussé son niveau d'investissement avec l'impact des travaux de l'Espace Charles Dorier, de l'accessibilité de la Mairie, de la rénovation de la salle Jaures et de la contribution communale aux travaux de l'Avenue de la République financés par Clermont Auvergne Métropole.

Les dépenses réelles d'investissement clôturent l'année 2019 **sur une réalisation de 1 842 767.01€**. Le rythme d'investissement a été multiplié par 3 comparativement à la valeur 2018 de 534 714.34€.

A retenir les principales opérations engagées en 2019 :

**Programme Salle Dorier/Mairie** – cpt 2313 – opération 21 = **880 695.35€** (777 927.34€ pour l'ECD, 80 119€ pour la Mairie et 22 649€ de maîtrise d'œuvre)

**Programme école** – cpt 2313 – opération 22 = **29 782€** (finalisation des abords de l'école primaire et réfection des sanitaires garçons de l'école primaire)

**Programme parc** – cpt 2312 – opération 23 = **15 109.80€** (poursuite des travaux d'aménagement et réfection de la fontaine)

**Audiovisuel Affiche** – cpt 2188 = **9 721.15€** (équipement vidéo grande salle)

**Arrosage stade de football** – cpt 2128 = **36 639€** (automatisation de l'arrosage)

**1<sup>er</sup> acompte fonds de concours versé à Clermont Auvergne Métropole pour l'Avenue de la république sud – cpt 2041512 = 397 055€**

A noter que des retards de facturation n'ont pas permis de comptabiliser certains investissements réalisés en 2019. Les rattachements comptables suivants ont donc été enregistrés :

- **Achat du self de la restauration scolaire** : rattachement de 26 000€ au compte 2184,
- **Lancement d'une étude de sol** sur le secteur du petit puy : rattachement de 28 530€ au compte 2031,
- **Travaux de réfection des sanitaires de l'école primaire** : rattachement de 9 000€ au compte 2313 – opération 22.

L'attribution de compensation d'investissement a été comptabilisée **au compte 2046 pour 39 314€**.

**139 393.06€** ont été enregistrés au compte 1641 pour le remboursement du capital de la dette.

**Recettes d'investissement :**

Les recettes d'investissement 2019 sont en nette progression avec une valeur de clôture de **1 422 914.56€**.

Ce total intègre **un emprunt de 700 000€** (699 300€ au cpt 16 après une commission d'engagement de 700€) auprès de la Caisse d'Épargne au taux fixe de 1.24 % sur 20 ans. La mairie a fait ce choix au printemps dernier dans l'optique de financer un programme d'investissement soutenu en 2019/2020 (environ 3 millions d'euros cumulés sur les deux années) et de bénéficier des conditions avantageuses du marché actuel de la dette. Après intégration de cet emprunt, le capital restant dû de la commune est de **1 844 550€** au 31/12/2019.

Afin d'assurer l'équilibre financier de ses opérations d'investissement, la commune présente chaque année des dossiers de demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels. Le bilan 2019 du chapitre 13 – subventions d'équipement est très positif : **487 894.48€** ont été encaissés. Les principaux montants suivants peuvent-être retenus :

- DETR : 123 344€ = solde programme école 2017, acomptes ECD et Mairie/Mermoz,
- Fonds de soutien Métropole = 60 000€ au titre de l'ECD,
- DSIL 2018 : acompte de 43 581€ au titre du programme Mairie/Mermoz
- FIC 2018 : acompte de 52 555€ au titre de l'ECD
- FIC 2014 : solde de 174 500€ pour l'Avenue de la république centre bourg,

**59 806.21€** ont été comptabilisés au compte **10 222 FCTVA** au titre du CA 2018.

Clermont Auvergne Métropole a reversé 70 % de la taxe d'aménagement prélevée sur le territoire communal, soit une valeur de 65 119.65€ (cpt 10 223).

44 648€ ont été enregistrés au compte 276351 au titre de la prise en charge de la dette transférée par la Métropole.

**La section d'investissement clôture 2019 sur un déficit de 425 094.31€. Après reprise du déficit 2018 de 73 541.63€ (cpt 001), ce déficit est ramené à une valeur de 498 635.94€. Il sera pris en charge par l'autofinancement 2019 et les réserves de trésorerie au BP 2020.**



La commune de Pérignat, après agrégation des résultats de fonctionnement et d'investissement, dispose d'une réserve de trésorerie de 1 786 763.9€.

Sa capacité de désendettement 2019 est de 6.7 années.

Capital restant dû au 31/12 de chaque année :



Nathalie DINI demande si l'achat du nouveau mobilier pour la classe de CP a fait l'objet d'une communication en conseil municipal ?

Eric GRENET répond qu'il s'agissait d'achats divers sur devis qui n'ont pas à faire l'objet d'une restitution en conseil municipal. Le montant total est inférieur à 3500€.

Suite au vote du CA, PR remercie Jérémie ROCHE et Eric GRENET pour ce bon travail accompli dans la gestion des finances communales.

Il souligne une nouvelle fois le désengagement de l'Etat, la DGF a été divisée par deux en cinq ans. En mot de conclusion, il indique sa satisfaction : les finances de la commune sont saines alors qu'un programme d'investissement ambitieux a été engagé. Les investissements réalisés permettent d'améliorer le cadre de vie des pérignatois et soutiennent le secteur associatif qui fait vivre la commune.

Il n'oublie pas de préciser que cette année la subvention au CCAS a été augmentée de 5000€. Même à l'échelle d'une commune comme Pérignat, des besoins d'accompagnement spécifique existent.

## Section de fonctionnement :

DEPENSES	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2019 après DM
60 – Achats	165 180,54 €	164 906,00 €	144 830,94 €	144 226,05 €	137 626,64 €	140 171,29 €	154 100,00 €
61 – Services extérieurs	101 804,19 €	149 427,02 €	222 312,52 €	212 022,76 €	202 489,92 €	225 148,91 €	214 000,00 €
62 – Autres services extérieurs	77 042,53 €	85 798,29 €	74 651,45 €	77 819,72 €	81 968,37 €	81 434,26 €	80 650,00 €
63 – Impôts et taxes	2 133,00 €	2 294,00 €	2 323,00 €	2 570,00 €	2 903,00 €	3 920,95 €	2 800,00 €
<b>TOTAL 011 - Charges à caractère général</b>	<b>346 160,26 €</b>	<b>402 425,31 €</b>	<b>444 117,91 €</b>	<b>436 638,53 €</b>	<b>424 987,93 €</b>	<b>450 675,41 €</b>	<b>451 550,00 €</b>
TOTAL 012 - Charges de personnel	772 160,53 €	760 456,94 €	730 387,21 €	681 033,87 €	717 868,52 €	759 134,30 €	760 000,00 €
TOTAL 65 - Autres charges de gestion courante	224 473,36 €	203 438,97 €	211 330,58 €	194 134,01 €	193 649,63 €	191 901,09 €	208 600,00 €
TOTAL 014 - Atténuations de produits	353,00 €	3 575,00 €	5 792,49 €	274 294,49 €	308 837,00 €	329 307,00 €	337 000,00 €
TOTAL 66 - Charges financières	57 619,81 €	60 528,09 €	48 170,60 €	63 787,35 €	46 687,06 €	45 768,50 €	46 500,00 €
TOTAL 67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	158,70 €	568,35 €	102,39 €	1 687,13 €	3 752,24 €	5 500,00 €
022- Dépenses imprévues							2 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>1 400 766,96 €</b>	<b>1 430 583,01 €</b>	<b>1 440 367,14 €</b>	<b>1 649 990,64 €</b>	<b>1 693 717,27 €</b>	<b>1 780 538,54 €</b>	<b>1 811 150,00 €</b>
023- Virement à la section d'investissement							2 196 917,87 €
675- valeurs comptables des immo	150 603,90 €		95 512,90 €		11 033,10 €		
676- différences sur réalisations	521 646,10 €		117 440,00 €				
6811- dotations aux amort	16 044,56 €	15 872,97 €	26 656,98 €	28 114,31 €	32 839,60 €	35 678,49 €	38 070,00 €
042- Opérations d'ordre entre sections	688 294,56 €	15 872,97 €	239 609,88 €	28 114,31 €	43 872,70 €	35 678,49 €	38 070,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 089 061,52 €</b>	<b>1 446 455,98 €</b>	<b>1 679 977,02 €</b>	<b>1 678 104,95 €</b>	<b>1 737 589,97 €</b>	<b>1 816 217,03 €</b>	<b>4 046 137,87 €</b>
RECETTES	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2019 après DM
TOTAL 013 - Atténuations de charges	13 574,08 €	4 784,98 €	15 077,37 €	3 270,21 €	6 103,99 €	5 899,17 €	5 000,00 €
TOTAL 70 - Vente de produits fabriqués	42 998,73 €	79 809,02 €	200 237,31 €	152 975,41 €	165 119,76 €	178 748,32 €	184 000,00 €
73111- TF TH	990 507,00 €	1 078 046,00 €	1 091 160,00 €	1 102 790,00 €	1 130 510,00 €	1 192 946,00 €	1 171 742,00 €
73212- DSC clerco	159 001,00 €	157 951,48 €	156 902,00 €	226 903,00 €	156 903,00 €	156 903,00 €	156 000,00 €
73221- FNGIR	5 693,00 €	5 224,00 €	5 693,00 €	5 693,00 €	5 687,00 €	5 691,00 €	5 690,00 €
7381- TA DMTO	42 950,62 €	42 262,38 €	48 063,53 €	52 731,74 €	61 009,43 €	53 100,50 €	61 000,00 €
<b>TOTAL 73 - Impôts et taxes</b>	<b>1 213 011,87 €</b>	<b>1 294 170,91 €</b>	<b>1 304 218,53 €</b>	<b>1 391 125,74 €</b>	<b>1 357 259,43 €</b>	<b>1 413 220,50 €</b>	<b>1 397 432,00 €</b>
7411- Dotation forfaitaire	252 645,00 €	210 487,00 €	171 221,00 €	141 834,00 €	132 961,00 €	124 784,00 €	128 000,00 €
74121- Dotation de solidarité rurale	27 904,00 €	29 255,00 €	30 413,00 €	32 847,00 €	32 514,00 €	32 945,00 €	32 000,00 €
7478- Autres organismes	117 126,21 €	138 583,11 €	141 621,60 €	134 713,02 €	97 278,67 €	167 588,91 €	140 000,00 €
<b>TOTAL 74 - Dotations et participations</b>	<b>417 043,43 €</b>	<b>419 286,50 €</b>	<b>365 387,41 €</b>	<b>347 167,83 €</b>	<b>291 342,38 €</b>	<b>358 674,84 €</b>	<b>323 100,00 €</b>
752- Revenus des immeubles	73 448,00 €	70 678,15 €	104 798,89 €	87 466,40 €	97 198,10 €	91 918,22 €	91 500,00 €
7588- Produits divers de gestion courante	6 499,38 €	9 611,41 €	19 129,08 €	6 381,02 €	8 099,86 €	12 846,87 €	8 200,00 €
<b>TOTAL 75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>79 947,38 €</b>	<b>80 289,56 €</b>	<b>123 927,97 €</b>	<b>93 847,42 €</b>	<b>105 297,96 €</b>	<b>104 765,09 €</b>	<b>99 700,00 €</b>
TOTAL 76 - Produits financiers				9 153,64 €	8 541,00 €	7 971,00 €	7 971,00 €
TOTAL 77 - Produits exceptionnels	672 669,58 €	2 735,79 €	202 733,36 €	132 286,50 €	36 253,09 €	17 161,22 €	13 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>2 439 245,07 €</b>	<b>1 881 076,76 €</b>	<b>2 211 581,95 €</b>	<b>2 129 826,75 €</b>	<b>1 969 917,61 €</b>	<b>2 086 440,14 €</b>	<b>2 030 203,00 €</b>
002 - Solde d'exécution reporté	21 163,97 €	371 347,52 €	805 968,30 €	1 352 306,13 €	1 804 027,93 €	2 009 934,87 €	2 009 934,87 €
042- Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €	14 732,90 €	0,00 €	2 620,93 €	5 241,86 €	6 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 460 409,04 €</b>	<b>2 252 424,28 €</b>	<b>3 032 283,15 €</b>	<b>3 482 132,88 €</b>	<b>3 776 566,47 €</b>	<b>4 101 616,87 €</b>	<b>4 046 137,87 €</b>
<b>Résultat avant reprise des résultats n-1</b>	<b>350 183,55 €</b>	<b>434 620,78 €</b>	<b>546 337,83 €</b>	<b>451 721,80 €</b>	<b>234 948,57 €</b>	<b>275 464,97 €</b>	
<b>Résultat section de fonctionnement</b>	<b>371 347,52 €</b>	<b>805 968,30 €</b>	<b>1 352 306,13 €</b>	<b>1 804 027,93 €</b>	<b>2 038 976,50 €</b>	<b>2 285 399,84 €</b>	

## Section d'investissement :

DEPENSES		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2019
TOTAL Chap 10 DOTATIONS/FONDS et réserves					296 257,83 €	0,00 €	42 341,47 €	90 000,00 €
TOTAL Chap 13 SUBVENTIONS D'EQUIP				238 457,10 €	0,00 €			
TOTAL Chap 20 IMMO INCORPORELLES		456,08 €	14 549,04 €	4 600,00 €	0,00 €	8 553,36 €	1 499,64 €	35 000,00 €
TOTAL Chap 204 SUBV D'EQUIP VERSEES		0,00 €	161 760,29 €	21 859,88 €	70 879,42 €	42 583,43 €	438 076,02 €	889 000,00 €
TOTAL Chap 21 IMMO CORPORELLES		18 302,76 €	166 186,16 €	119 128,98 €	18 992,65 €	88 732,69 €	88 949,84 €	129 000,00 €
2312	Agencement et aménagement de terrains – op 23				4 560,00 €	38 475,60 €	15 109,80 €	23 500,00 €
2313	Constructions	61 220,08 €		30 960,00 €	114 043,53 €	228 821,42 €	1 105 950,09 €	2 395 495,87 €
	Opération 22 - école				67 140,00 €	134 379,60 €	29 782,00 €	55 000,00 €
	Opération 21 - Dorier Mairie Poste					94 441,82 €	880 695,35 €	2 145 000,00 €
	Opération 24 - Salle Jaures					0,00 €	195 472,74 €	195 495,87 €
2315	Installations, matériels et outillage	1 686 653,60 €	1 040 148,17 €	17 266,08 €	70 701,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	dont Opération 19 Avenue de la rep				10 041,93 €			0,00 €
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations						6 309,00 €	6 500,00 €
TOTAL Chap 23 IMMO EN COURS		1 747 873,68 €	1 040 148,17 €	48 226,08 €	189 305,39 €	267 297,02 €	1 127 368,89 €	2 425 495,87 €
TOTAL Chap 16 - DETTE		102 409,31 €	115 036,79 €	103 330,97 €	139 357,19 €	121 119,20 €	139 393,06 €	140 000,00 €
TOTAL Chap 27 - Autres immobilisations financières		0,00 €	0,00 €	9 205,38 €	4 784,11 €	6 428,64 €	5 138,09 €	5 140,00 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 869 041,83 €</b>	<b>1 497 680,45 €</b>	<b>544 808,39 €</b>	<b>719 576,59 €</b>	<b>534 714,34 €</b>	<b>1 842 767,01 €</b>	<b>3 713 635,87 €</b>
001	Déficit reporté			287 659,89 €			73 541,63 €	73 541,63 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			14 732,90 €	0,00 €	2 620,93 €	5 241,86 €	6 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>1 869 041,83 €</b>	<b>1 497 680,45 €</b>	<b>847 201,18 €</b>	<b>719 576,59 €</b>	<b>537 335,27 €</b>	<b>1 921 550,50 €</b>	<b>3 793 177,50 €</b>
<b>RECETTES</b>		<b>CA 2014</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>BP 2019</b>
TOTAL CHAP 024 - Produit des cessions		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
1322	Région						10 000,00 €	30 000,00 €
1323	Département	43 191,00 €	108 810,00 €	195 692,00 €	9 690,00 €	12 700,00 €	227 055,00 €	293 000,00 €
13251	GFP de rattachement						60 000,00 €	60 000,00 €
1341	DETR			137 310,00 €			123 344,00 €	119 500,00 €
1346	PVR			87 407,31 €		80 878,58 €	23 914,48 €	40 000,00 €
1348	autres			47 056,05 €		8 557,07 €	43 581,00 €	30 000,00 €
TOTAL Chap 13 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT reçues		177 333,21 €	145 580,15 €	469 711,71 €	155 436,69 €	102 135,65 €	487 894,48 €	572 500,00 €
10222	FCTVA	88 977,53 €	275 825,20 €	196 953,73 €	0,00 €	59 787,04 €	59 806,21 €	57 000,00 €
10223	Taxe d'aménagement (TLE)	33 638,69 €	132 796,48 €	121 185,36 €	58 039,39 €	158 950,02 €	65 119,65 €	55 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	296 257,83 €	1 426,10 €	30 467,73 €	29 041,63 €
TOTAL Chap 10 DOTATIONS/FONDS et réserves		522 616,22 €	408 621,68 €	318 139,09 €	354 297,22 €	220 163,16 €	155 393,59 €	141 041,63 €
Chap 16 - EMPRUNT		1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	699 300,00 €	800 000,00 €
TOTAL Chap 27 Autres immobilisations financières					51 254,00 €	47 837,00 €	44 648,00 €	44 648,00 €
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>		<b>1 699 949,43 €</b>	<b>554 201,83 €</b>	<b>787 850,80 €</b>	<b>560 987,91 €</b>	<b>370 135,81 €</b>	<b>1 387 236,07 €</b>	<b>1 558 189,63 €</b>
040 Opérations d'ordre de transfert entre section		688 294,56 €	15 872,97 €	239 609,88 €	28 114,31 €	43 872,70 €	35 678,49 €	38 070,00 €
<b>TOTAL AVANT REPRISE RESULTAT N-1</b>		<b>2 388 243,99 €</b>	<b>570 074,80 €</b>	<b>1 027 460,68 €</b>	<b>589 102,22 €</b>	<b>414 008,51 €</b>	<b>1 422 914,56 €</b>	<b>1 596 259,63 €</b>
001 Solde d'exécution reporté		120 743,30 €	639 945,46 €		180 259,50 €	49 785,13 €		
021 - Virement section de fonctionnement (autofinancement)								2 196 917,87 €
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>2 508 987,29 €</b>	<b>1 210 020,26 €</b>	<b>1 027 460,68 €</b>	<b>769 361,72 €</b>	<b>463 793,64 €</b>	<b>1 422 914,56 €</b>	<b>3 793 177,50 €</b>
<b>RESULTAT AVANT REPRISE N-1</b>		<b>519 202,16 €</b>	<b>-927 605,65 €</b>	<b>467 919,39 €</b>	<b>-130 474,37 €</b>	<b>-123 326,76 €</b>	<b>-425 094,31 €</b>	
<b>RESULTAT DE SECTION</b>		<b>639 945,46 €</b>	<b>-287 660,19 €</b>	<b>180 259,50 €</b>	<b>49 785,13 €</b>	<b>-73 541,63 €</b>	<b>-498 635,94 €</b>	

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Délibération :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121-31),*

*Vu le Budget primitif 2019 et les décisions modificatives adoptées par le conseil municipal,*

*Vu la présentation des comptes 2019 insérée au rapport précédent,*

*Vu la concordance des valeurs du compte administratif 2019 avec celles du compte de gestion 2019 établi par le receveur principal (report à nouveau, aux résultats de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes),*

Abstention : Amine Xavier CHAABANE, Nathalie DINI, Michel BODEVEIX, Didier VALLON.

Vote contre : aucun

**Le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés valide la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs du compte administratif 2019 du budget général tels que détaillés ci-dessous :**

### Résultats CA 2019 Budget Principal :

#### Section de fonctionnement :

- Résultat CA 2018 = 2 009 934.87€

- Résultat 2019 sans reprise du résultat antérieur = 275 464.97€

- RESULTAT CA 2019 après reprise du résultat antérieur = 2 285 399.84 € (002)

#### Section d'investissement :

- Résultat CA 2018 = - 73 541 .63€

- Résultat 2019 sans reprise du résultat antérieur = - 425 094.31€

- RESULTAT CA 2019 après reprise du résultat antérieur = - 498 635.94€ (001)

- Restes à réaliser en dépense = 63 530€

- Restes à réaliser en recette = 0 €

- Montant à prévoir au compte 1068 au BP 2020 = 562 165.94€

Délibération transmise au contrôle de légalité le 28/02/2020.

#### **- DELIBERATION 4 : AFFECTATION DES RESULTATS BP 2020**

Eric GRENET présente le rapport suivant :

Les résultats définitifs du compte administratif 2019 du budget général de la commune sont les suivants :

**Excédent de fonctionnement = 2 285 399.84€**

**Déficit d'investissement = - 498 635.94€**

**Restes à réaliser – dépenses d'investissement = 63 530€**

**Besoin de financement section d'investissement = 562 165.94€**

Le conseil municipal est invité à délibérer.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

Abstention : Amine Xavier CHAABANE, Nathalie DINI, Michel BODEVEIX, Didier VALLON.

Vote contre : aucun

**Le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**- affecte au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 562 165.94€ pour combler le déficit d'investissement 2019 au BP 2020,**

**- conserve la somme de 1 723 233.90€ au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » au BP 2020,**

**- reporte la somme de – 498 635.94€ au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » au BP 2020.**

Délibération transmise au contrôle de légalité le 28/02/2020.

#### **- DELIBERATION 5 : VENTE TERRAINS PETIT PUY – INSTALLATION EHPAD**

Pierre RIOL présente le rapport suivant :

Afin de poursuivre l'aménagement de la zone d'activités dite du « Petit Puy » (zone Ui au PLU) par l'installation prochaine d'un EHPAD, il est nécessaire de procéder à la vente de quatre parcelles communales : BR 116, BR 119, BR 115 et BR 113.

Il rappelle que le projet a fait l'objet d'une présentation en conseil municipal privé du 17 février avec la présence des deux associations, Notre Dame du Port et la Miséricorde, qui portent la maîtrise d'ouvrage.

A ce jour l'association la Miséricorde exploite deux EHPAD à Cébazat et Billom dont la vétusté est identifiée. Le conseil d'administration s'est mis en recherche d'une nouvelle implantation au sud de l'agglomération clermontoise, à mi-chemin entre les deux structures actuelles. Cette zone d'implantation a également été préconisée par l'ARS qui a identifié une carence en structures d'accueil pour personnes âgées dans le secteur sud de l'agglomération.

La commune de Pérignat a donc été retenue pour sa situation géographique mais aussi pour la présence à proximité d'une résidence sénior et l'implantation d'une future maison médicale. La structure accueillera des séjours courts et longue durée et un pôle de soins adaptés. Elle sera composée de 80 salariés. Le nouveau bâtiment aura un coût de 15 millions d'euros dont un réservé à l'achat du terrain.

La promesse de vente qui sera conclue entre la commune de Pérignat et la Congrégation Notre Dame du Port, association qui porte l'acquisition du foncier, est annexée à la présente délibération. Sa validité court jusqu'au 31/03/2021.

Le dépôt du permis de construire du futur EHPAD sera réalisé avant le 30 juin 2020.

Parallèlement à l'émergence de ce projet, Clermont Auvergne Métropole a engagé une procédure de modification simple du PLU afin de mettre en conformité l'objet de la zone Ui avec l'installation d'un équipement d'intérêt collectif à vocation médico-sociale.

Pierre RIOL fait état des prix de vente retenus :

Parcelles BR 115 et BR 113 partie constructible : 72€ par m<sup>2</sup> (évaluation des domaines à 38€)

Parcelles BR 113 partie non aménageable du fait de la conduite de gaz : 25€ par m<sup>2</sup>,

Parcelles BR 116 et BR 119 zone naturelle - non constructible : 1€ par m<sup>2</sup> (référence prix d'achat APRR)

Il précise qu'une PVR de 111 000€ sera prélevée. Le prix total de la vente pour l'association Notre Dame du

Port, PVR comprise, est de 1 million d'euros.

Les terrains vendus intègrent une ancienne décharge qui a été exploitée de 1978 à 2000. Une étude a été engagée par la Mairie pour évaluer la composition et la pollution du sol avant la vente. La société ANTEA a réalisé 25 fouilles. Il est convenu que le coût de transport des déchets et leur traitement sera à la charge de la Mairie. Le coût final ne sera connu qu'au moment du lancement du chantier. Le scénario pressenti à ce jour repose sur une répartition à 50/50 OU 60/40 de déchets à recycler et à valoriser sur site. Le prix de traitement est estimé à 200 000 €. La parcelle BR 113 fera l'objet d'un traitement particulier par la société Colas pour un prix de 15 000 € : nettoyage, création d'un fossé latéral et installation de barbelés sont programmés.

Pierre RIOL revient sur la promesse de vente et indique qu'elle a été amendée avec l'introduction d'un paragraphe dédié à la situation environnementale. Ce dernier est distribué à tous les conseillers municipaux présents.

En conclusion, il rappelle que les premiers contacts avec la Mairie ont été pris il y a un an. Il ne signera pas la promesse de vente avant l'installation d'une nouvelle équipe municipale. Cette délibération est un passage de témoin pour un projet qui sera repris par les futurs conseillers municipaux.

Suite au questionnement de Michel BODEVEIX, Thierry BISSIRIEX explique que le paragraphe de la promesse de vente dédié « au raccordement aux réseaux » correspond à l'installation des compteurs et des branchements du bâtiment à l'intérieur de la parcelle. Cette installation est bien aux frais du bénéficiaire.

Michel BODEVEIX souligne le caractère intéressant du projet qui a toutefois été découvert trop tard. L'organisation d'une commission urbanisme aurait pu remédier à ce constat.

Pierre RIOL répond que l'acheteur souhaitait une confidentialité sur le projet qui l'a empêché de communiquer plus tôt. Il souhaite que l'opposition précise sa position sur le projet en toute sincérité envers les pérignatois.

Nathalie DINI s'abstiendra. Elle n'est pas contre le projet mais regrette le secret tenu sur ce dossier par la majorité municipale. Idem pour Amine Xavier CHAABANE qui souligne qu'ils n'ont été informés qu'au conseil municipal privé du 17/02.

Pour Pascal FERRAND, il n'y avait pas assez d'éléments pour organiser une commission avant le conseil municipal privé du 17/02. Il reprend la position de Pierre RIOL en indiquant que dorénavant ce projet appartient à la prochaine municipalité. Le terrain sera vendu à un bon prix pour un projet valorisant pour la commune. La majorité est convaincue du bienfondé de cette implantation future d'un EHPAD.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

*-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*-Vu la promesse de vente (161038303) établie entre la commune de Pérignat-lès-Sarliève et l'association Congrégation Notre Dame du Port annexée à la présente délibération,*

*- Vu l'état des risques et pollutions annexé à la promesse de vente et à la présente délibération,*

*-Vu la modification simple du PLU communale engagée par Clermont Auvergne Métropole concernant la zone Ui,*

*- Vu le plan des parcelles à vendre (zone délimitée en rouge) annexé à la présente délibération,*

Abstention : Amine Xavier CHAABANE, Nathalie DINI, Michel BODEVEIX, Didier VALLON.

Vote contre : aucun

**Le conseil municipal valide à l'unanimité des suffrages exprimés les termes de la promesse de vente établie entre la Mairie et l'association Congrégation Notre Dame du Port, aux conditions financières citées précédemment, et autorise le Maire à signer l'acte.**

Délibération transmise au contrôle de légalité le 28/02/2020.

#### **- DELIBERATION 6 : VENTE CAMION SERVICES TECHNIQUES**

Jean-Pierre AUJEAN présente le rapport suivant :

Suite à l'achat d'un nouveau camion d'occasion pour les services techniques de la commune, il est nécessaire de procéder à la vente de l'ancien camion immatriculé 2469 VV 63.

Le prix de vente de 800 € est proposé au conseil municipal.

Suite à la question de Michel BODEVEIX, Jean Pierre AUJEAN précise que le contrôle technique du camion a été fait le 20/02/2020. Le compte-rendu sera communiqué à l'acheteur lors de la vente.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

**Le conseil municipal valide à l'unanimité des suffrages exprimés la vente du camion immatriculé 2469 VV 63 au prix de 800€ et autorise le Maire à remplir l'ensemble des formalités administratives liées à cette vente.**

Abstention : Amine Xavier CHAABANE, Nathalie DINI, Michel BODEVEIX, Didier VALLON.

Vote contre : aucun

Délibération transmise au contrôle de légalité le 28/02/2020.

#### **- DELIBERATION 7 : TABLEAU DES EMPLOIS**

Eric GRENET présente le rapport suivant :

Afin de maintenir un renfort ATSEM en matinée auprès de la 4<sup>ème</sup> classe de l'école maternelle, il est nécessaire de créer un poste non permanent d'adjoint territorial d'animation à 14/35<sup>ème</sup> du 23/03/2020 au 03/07/2020.

Compte tenu des absences actuelles au service périscolaire, la personne recrutée pourra également intervenir occasionnellement pour le bon déroulement des TAP ou sur les différents temps périscolaires de la journée.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

*- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses dispositions concernant les postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité,*

*- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

Aucune abstention, aucun vote contre.

**Le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés valide la création d'un poste non permanent d'adjoint territorial d'animation à 14/35<sup>ème</sup> du 23/03/2020 au 03/07/2020 au tableau des emplois de la collectivité.**

Délibération transmise au contrôle de légalité le 28/02/2020.

## **- DELIBERATION 8 : CONVENTION AVEC LE SIEG**

Jean - Pierre AUJEAN présente le rapport suivant :

Un candélabre accidenté va être prochainement remplacé par le SIEG au complexe sportif de Pérignat.

Il est proposé au conseil municipal de valider les termes de la convention de financement, annexée à la présente délibération, qui prévoit une prise en charge à hauteur de 50% du coût des travaux par la Mairie de Pérignat, soit un coût prévisionnel de 550€.

Cette somme sera versée au SIEG sous la forme d'un fonds de concours.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *Vu la délibération du SIEG du 15 novembre 2008 fixant les conditions de transfert de la compétence éclairage public,*
- *Vu la loi de finances rectificative 2009 autorisant les communes à verser des fonds de concours aux syndicats dont elles sont membres,*
- *Vu la convention de financement de travaux d'éclairage public annexée à la présente délibération,*

Abstention : Amine Xavier CHAABANE, Nathalie DINI, Michel BODEVEIX, Didier VALLON.

Vote contre : aucun

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés valide le contenu de la convention de financement établie entre le SIEG et la Mairie de Pérignat-lès-Sarliève pour le remplacement d'un candélabre accidenté au complexe sportif et autorise le Maire à signer la convention.**

Délibération transmise au contrôle de légalité le 28/02/2020.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Installation pôle médical aux gravins :**

Pierre RIOL revient sur l'état d'avancement du projet de pôle médical à l'entrée nord de la commune. Il indique que le permis de construire a été déposé et que beaucoup de demandes sont adressées à l'aménageur par le milieu médical pour intégrer le pôle. La question d'un agrandissement va très vite se poser, d'autant plus que des radiologues seraient intéressés, une activité qui nécessite de la surface. Le 20/09/2018, la société Urbasite a adressé à la commune une proposition écrite d'achat de la parcelle communale située à l'arrière du bâtiment pour 25€ le m<sup>2</sup>. La prochaine mandature ne pourra qu'accompagner ce projet structurant pour la commune.

### **Equipements anti bruits A75 :**

Pierre RIOL rappelle que les nuisances sonores de l'autoroute constituent un sujet ancien de préoccupation qui avait déjà fait l'objet d'un aménagement spécifique du POS dans les années 2000 par la création d'une ZAD à proximité de l'autoroute. Dans le cadre de l'élargissement actuel de l'A75, des aménagements spécifiques sont prévus pour toute la partie qui longe la commune. Le choix du merlon plus esthétique, mais avec une emprise au sol plus importante, a été retenu.



D'autre part, il annonce la fermeture prochaine du pont de Cournon pour trois semaines. Il rencontrera prochainement les responsables d'APRR pour faire le point sur le chantier et cette fermeture. Ce sera également l'occasion de disposer de plus d'informations sur la mise en place d'une piste cyclable souterraine pour franchir la bretelle d'accès à l'autoroute à l'entrée est de la commune.

#### **Rond-point allée de Bonneval :**

Michel BODEVEIX s'inquiète de l'aménagement paysager. Il constate une terre piétinée et il pense que le semis de gazon est à refaire. Pierre RIOL indique que la société en charge des aménagements paysager va être contactée.

#### **Dernier conseil municipal de la mandature :**

Pierre RIOL remercie l'ensemble des élus qui ont œuvré à ses côtés. Il relit l'article 4 de la charte de l'élu local : « L'élu exerce ses fonctions avec dignité, probité et intégrité ». Il se félicite que cette ligne de conduite ait été respectée par l'ensemble des élus de ce conseil municipal. Chacun a agi en fonction de sa façon de pensée au service de la commune.

Il souhaite adresser un aurevoir particulier à ceux qui ont exercé des délégations à ses côtés : Pascal FERRAND, Thierry BISSIRIEX, Blandine GALLIOT, Jean MONNET, Thierry SOLELIS, Yvette MORISQUE...et les autres.

Il fait part de sa gratitude pour tout ce que le conseil municipal a apporté à la commune.

La séance est levée à 21h50.